

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

Arab Tunisian Bank -ATB-

Siège social : 9, rue Hédi Noura – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2009. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, M. Nouredine HAJJI (A.M.C) et M Chiheb GHANMI (GAC)

Bilan

Arrêté au 30 juin 2009 (Unité : en 1000 DT)



ACTIF

Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	26 812	58 402	342 502
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	726 347	697 280	595 239 (*)
Créances sur la clientèle	3	1 536 456	1 348 650	1 514 041 (*)
Portefeuille-titres commercial	4	776 042	471 347	475 644
Portefeuille d'investissement	5	140 499	110 003	134 835
Valeurs immobilisées	6	56 251	50 503	53 904
Autres actifs	7	42 779	29 638	34 373 (*)



PASSIF

Banque centrale et CCP		-	10 030	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	391 155	172 678	183 234
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	2 447 909	2 236 453	2 528 188 (*)
Emprunts et ressources spéciales	10	154 945	119 241	130 031
Autres passifs	11	30 944	26 941	35 314



CAPITAUX PROPRES

12

Capital		80 000	60 000	80 000
Réserves		183 560	127 248	156 248
Modifications comptables		-	-	-
Résultats reportés		11	21	21
Résultat de l'exercice		16 662	13 211	37 502



(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers N°4)

Etat des engagements hors bilan

Arrêté au 30 juin 2009

(Unité : en 1000 DT)

PASSIFS EVENTUELS

Cautions, avals et autres garanties données	179 792	177 066	170 341
Crédits documentaires	294 146	467 676	390 883

ENGAGEMENTS DONNES

Engagements de financement donnés	214 605	168 368	148 260
Engagements sur titres	4 613	2 025	4 614

ENGAGEMENTS RECUS

Garanties reçues	495 316	437 279	478 252
-------------------------	----------------	----------------	----------------

Etat de résultat**Période du 01.01 au 30.06.2009****(Unité : en 1000 DT)****PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE**

Intérêts et revenus assimilés	15	55 888	61 709	130 948
Commissions (en produits)	16	12 126	11 557	24 563
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	17	31 979	26 193	55 777
Revenus du portefeuille d'investissement	18	3 325	2 617	5 330

CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Intérêts encourus et charges assimilées	19	40 778	48 219	95 188
Commissions encourues		2 748	2 061	4 690

Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	(9 000)	(9 000)	(16 347)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	(521)	(273)	210
Autres produits d'exploitation		56	40	81
Frais de Personnel	22	(15 720)	(14 397)	(30 924)
Charges générales d'exploitation		(10 088)	(9 270)	(19 488)
Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations		(4 517)	(4 319)	(9 418)

Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		(948)	512	1 535
Impôt sur les bénéfices		(2 392)	(1 878)	(4 887)

Solde en gain\perte provenant des éléments extraordinaires

Etat des flux de trésorerie

Période du 01.01 au 30.06.2009

(Unité : en 1000 DT)

ACTIVITES D'EXPLOITATION

Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	153 361	120 243	288 084
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(87 239)	(75 399)	(177 909)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	61 803	27 604	(9 591)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(53 571)	(171 002)	(309 286)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle	(71 252)	859	9 417
Titres de placement	(290 268)	19 305	286 649
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(17 989)	(13 370)	(27 298)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(24 933)	(23 876)	(28 023)
Impôt sur les sociétés	(5 770)	(811)	(3 295)

ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	5 431	1 867	4 543
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement	(7 993)	99 041	74 386
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations	(6 141)	(2 696)	(9 853)

ACTIVITES DE FINANCEMENT

Emission d'actions	-	-	49 000
Emission d'emprunts	47 749	(2 251)	(2 251)
Augmentation \ diminution ressources spéciales	(21 064)	(5 013)	3 907
Dividendes versés	(10 200)	(10 200)	(10 200)

Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	(107)	(372)	(85)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	(328 183)	(35 699)	138 195
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	609 374	471 179	471 179

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2009

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers semestriels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 30 juin 2009, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91.24 du 17.12.91, 93.08 du 30.07.93 et 99.04 du 19.03.99.

2. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions:

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 30.06.2009, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;

- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle. Pour les besoins de l'arrêté semestriel des états financiers, la banque procède à une estimation forfaitaire des provisions sur les créances clients conformément au paragraphe 6 de la norme comptable 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

3. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

3.1 ACTIF

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 26 812 KDT au 30 juin 2009 contre 58 802 KDT au 30 juin 2008 et 342 502 KDT au 31 décembre 2008.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Caisse	18 562	16 461	16 073
I B S Transport de fonds	126	4 270	159
Compte courant BCT	8 113	38 046	326 254
Compte courant postal	8	10	7
Traveller's Chèques	3	15	9

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 726 347 KDT au 30 juin 2009 contre 697 280 KDT au 30 juin 2008 et 595 239 KDT au 31 décembre 2008.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

DAV auprès des banques	15 845	26 290	32 405
Prêts BCT	127 462	185 525	11 401
Prêts interbancaire	-	33 734	50 000
Prêts en devises	567 868	428 683	481 717
Prêts accordés aux établissements financiers	14 242	17 089	13 308
C.C.ste de leasing	-	-	168
Créances rattachées	930	2 584	2 929
Valeurs non imputées	-	3 375	3 311

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 30 juin 2009 un solde net de 1 536 456 KDT contre 1 348 650 KDT au 30 juin 2008 et 1 514 041 KDT au 31 décembre 2008.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Comptes ordinaires débiteurs	238 770	166 530	186 408
Portefeuille escompte	167 732	158 004	178 157
Créances à la clientèle non échues	1 117 463	956 974	1 100 670
Créances douteuses et litigieuses	133 468	127 355	132 735
Produits à percevoir	12 217	11 099	13 984
Produits perçus d'avances	(2 202)	(2 702)	(2 817)
Créances impayées	13 962	5 073	8 048
Impayés monétique	1 736	1 645	1 710
Avances sur placements à terme	7 491	5 814	18 782
Créances rattachées sur avances placements à terme	2 320	1 917	1 980
Autres valeurs à imputer	400	27 105	22 420
Autres créances	325	31 398	292
Agios réservés	(25 631)	(24 122)	(24 771)
Provisions	(131 595)	(117 440)	(123 557)

Note 4 : Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin juin 2009 à 776 042 KDT contre 471 347 KDT à fin juin 2008 et 475 644 KDT à fin 2008.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Bons de trésors	750 588	450 572	460 460
Décotes	(4 581)	(2 296)	(3 162)
Primes	434	334	211
Créances et dettes rattachées	29 601	22 737	18 135

Note 5 : Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin juin 2009 à 140 499 KDT contre 110 003 KDT à fin juin 2008 et 134 835 KDT à fin 2008.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Titres d'investissement	26 697	22 944	25 694
SICAR fond gérés	86 611	59 783	79 783
Titres de participations	10 907	8 160	9 120
Parts dans les entreprises liées	14 921	10 582	14 303
Participations en rétrocessions	2 991	7 362	5 192
Créances rattachées	5 332	7 130	6 973
Provisions	(4 235)	(3 689)	(3 811)
Plus value réservées	(2 725)	(2 269)	(2 419)

Note 6 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève à fin juin 2009 à 56 251 KDT contre 50 503 KDT à fin juin 2008 et 53 904 KDT à fin 2008.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Terrains	3 215	-	-	3 215	-	-	3 215
Immeubles	20 055	-	-	20 055	6 305	-	13 750
Matériels et Mobiliers	4 926	264	-	5 190	3 071	-	2 119
Matériels informatiques	19 691	1 394	-	21 085	12 922	-	8 163
Matériels roulants	4 591	133	19	4 705	2 424	7	2 288
Autres Immobilisations	40 404	4 552	183	44 773	18 234	177	26 716

Note 7 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin juin 2009 à 42 779 KDT contre 29 638 KDT à fin juin 2008 et 34 373 KDT à fin 2008 détaillée comme suit :

Crédits & Avances aux personnels	15 143	14 535	14 612
Impôts actif	4 763	1 151	3 860
Stocks Imprimés & Fournitures	537	422	525
Charges à répartir	1 648	1 994	1 817
Comptes d'attente	22 823	13 876	15 695
Crédits pris en charges par l'état	286	302	285
Provisions sur autres actifs	(2 421)	(2 642)	(2 421)

3.2 PASSIF**Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.**

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 172 678 KDT au 30 juin 2008 à 391 155 KDT au 30 juin 2009 et 183 234 KDT au 31 décembre 2008.

Dépôts à vue	11 332	19 417	6 044
Emprunts	352 256	119 143	82 354
Dettes rattachées	322	477	500
Autres dépôts à affecter	27 245	33 641	94 336

Note 9 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 2 447 909 KDT au 30 juin 2009 contre 2 236 453 KDT au 30 juin 2008 et 2 528 188 KDT au 31 décembre 2008.

Dépôts à vue	926 892	791 595	783 230
Dépôts à terme	1 089 033	1 076 607	1 329 573
Comptes d'épargne	351 421	286 105	323 587
Autres sommes dues à la clientèle	63 258	62 321	72 661
Dettes rattachées	17 305	19 825	19 137

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 154 945 KDT au 30 juin 2009 contre 119 241 KDT au 30 juin 2008 et 130 031 KDT au 31 décembre 2008.

Dotation FOPRODI	172	50	172
Dotation FONAPRA	1 511	1 493	1 427
Lignes de crédit extérieures	56 630	68 914	77 778
Emprunt obligataires	95 497	47 749	47 749
Intérêts courus	1 135	1 035	2 905

Note 11 : Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin juin 2009 à 30 944 KDT contre 26 941 KDT à fin juin 2008 et 35 314 KDT à fin 2008 détaillée comme suit :

Frais liés au personnel	4 580	1 650	7 208
Divers frais à payer	8 453	10 348	6 708
Impôts passif	5 457	5 127	8 378
Provisions pour risques et charges	1 894	1 262	2 694
Comptes d'attente	10 560	8 554	10 326

3.4 ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 55 888 KDT au cours du 1^{er} semestre de 2009 contre un montant de 61 709 KDT au cours du 1^{er} semestre de 2008 et 130 948 KDT au cours de l'exercice 2008.

Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	6 584	13 919	28 962
Intérêts sur CT & MLT	40 299	39 499	84 508
Intérêts sur comptes courants débiteurs	8 522	8 285	17 470
Autres intérêts et revenus assimilés	483	6	8

Note 16 : Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 12 126 KDT au cours du 1^{er} semestre de 2009 contre un montant de 11 557 KDT au cours du 1^{er} semestre de 2008 et 24 563 KDT au cours de l'exercice 2008.

Commissions sur comptes et moyen de paiement	6 322	5 822	12 324
Commissions sur opérations internationales	1 354	1 205	2 646
Commissions sur cautions, aval et autres garanties données par la banque	2 680	2 697	5 815
Récupérations et autres commissions	1 770	1 833	3 778

Note 17 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 31 979 KDT au cours du 1^{er} semestre de 2009 contre un montant de 26 193 KDT au cours du 1^{er} semestre de 2008 et 55 777 KDT au cours de l'exercice 2008.

Produits sur bons de trésor	26 006	21 345	43 388
Décote sur titres de transactions	(1 420)	(688)	(1 664)
Prime sur titres de transactions	223	14	0
Gains sur portefeuille-titres commercial	24 809	20 671	41 724
Profit. Perte vente et achat à terme devises	2 076	663	1 600
Profit. Perte sur opérations de change	516	579	83
Profit. Perte sur positions de change au comptant	12 069	3 618	14 234
Profit. Perte sur positions de change à terme	(7 491)	662	(1 864)
Gains sur opérations financières	7 170	5 522	14 053

Note 18: Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 3 325 KDT au cours du 1^{er} semestre de 2009 contre un montant de 2 617 KDT au cours du 1^{er} semestre de 2008 et 5 330 KDT au cours de l'exercice 2008.

Produits de valeurs mobilières	1 666	1 565	2 683
Produits sur participations en portage	1 659	1 052	2 647

Note 19 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 40 778 KDT au cours du 1^{er} semestre de 2009 contre un montant de 48 219 KDT au cours du 1^{er} semestre de 2008 et 95 188 KDT au cours de l'exercice 2008.

Intérêts .opérations de trésorerie et interbancaires	2 106	1 988	4 628
Intérêts .ressources spéciales et emprunt obligataire	3 271	3 359	6 534
Intérêts sur dépôts à terme	25 664	32 502	62 996
Intérêts sur comptes d'épargne	4 730	4 781	10 097
Intérêts sur dépôts à vue	5 007	5 589	10 933

Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 9 000 KDT au cours du 1^{er} semestre de 2009 contre un montant de 9 000 KDT au cours du 1^{er} semestre de 2008 et 16 347 KDT au cours de l'exercice 2008 se détaillant ainsi:

Dotations aux provisions/créances et pour passifs	9 043	9 000	16 347
Pertes sur créances	1 004	-	-
Reprises sur provisions	(1 047)	-	-

Note 21 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 521 KDT au cours du 1^{er} semestre de 2009 contre un montant de 273 KDT au cours du 1^{er} semestre de 2008 et -210 KDT au cours de l'exercice 2008 se détaillant ainsi:

Dotations aux provisions/portefeuille d'investissements	659	334	531
Décote sur titres d'investissement	-	217	-
Perte sur titres	139	252	469
Plus value sur cession titres de participation	(42)	-	(605)
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(235)	(529)	(605)

Note 22 : Frais de Personnel

A partir du 30.06.09, la banque s'est alignée sur les dispositions de l'article 31 de la convention collective en limitant les droits de congés reportables à provisionner au plafond prévu par ledit article. Pour l'arrêté de la situation intermédiaire au 30.06.09, ceci s'est traduit par une reprise de provisions pour congés à payer pour un montant de 495 KDT. Il est à noter que le maintien de l'ancienne pratique qui consistait à provisionner l'intégralité des droits aux congés aurait conduit à une dotation aux provisions additionnelle pour un montant de 520 KDT.

Note 23 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 30 juin 2009 un solde de 281 190 contre 435 108 KDT au 30 juin 2008 et 609 374 KDT au 31 décembre 2008 se détaillant ainsi :

Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	29 097	43 557	342 509
Dépôts et avoires auprès des correspondants étrangers	648 427	459 092	453 675
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(396 334)	(67 541)	(186 810)

Note 24 : Eventualités

A partir du 15 Juin 2009, la banque fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2004 à 2008. A la date de publication des états financiers semestriels, la banque ne dispose pas d'éléments permettant l'estimation fiable d'une éventuelle incidence financière de ce contrôle fiscal.

4. Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité.

Au 30 juin 2009, il a été procédé aux opérations de reclassements ci-après :

- Les comptes des intérêts à recevoir sur les avances sur les dépôts à terme figurant au 30 juin 2008 sous la rubrique « Autres actifs » pour 1 891 KDT, ont été reclassés sous la rubrique « Créances sur la clientèle ».
- Les engagements sur les établissements financiers figurant au 30 juin 2008 sous la rubrique Créances sur la clientèle pour 14 851 KDT, ont été reclassés sous la rubrique Créances sur les établissements bancaires et financiers.
- Les créances prises en charges par l'état pour un montant de 302 KDT ont été classé en juin 2008 sous la rubrique « Créances sur la clientèle » et en juin 2009 sous la rubrique « Autres actifs ».
- Des dépôts de la clientèle pour un montant de 822 classés en juin 2008 parmi les « Autres actifs », ont été reclassés en juin 2009 sous la rubrique « Dépôts et avoires de la clientèle ».

Les données comparatives au 30.06.2008 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

Créances sur la clientèle	1 361 912	1 348 650	(13 262)
Créances sur les établissements bancaires et financiers	682 429	697 280	14 851
Autres actifs	30 405	29 638	(767)
Dépôts et avoires de la clientèle	2 235 631	2 236 453	822

**Avis des Commissaires aux Comptes sur
les Etats Financiers Semestriels Arrêtés au 30 juin 2009**

En application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de l'Arab Tunisian Bank couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2009. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Comme il est indiqué dans les notes aux états financiers semestriels, le montant des dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille engagement au titre de la période a été déterminé par la banque de façon forfaitaire et ne résulte pas d'une évaluation individualisée des risques sur les différents clients. Il n'est donc pas sensé correspondre au coût de risque de la période.

En dehors de ce point, nous n'avons pas, sur la base de nos travaux, eu connaissance ou relevé d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la représentation fidèle des états financiers semestriels annexés au présent avis, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 27 Août 2009

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Nouredine HAJJI

GAC CPA AI

Chiheb GHANMI